

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1968)
Heft: 101

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public

J.A. Lausanne

Bi-mensuel romand
N° 101 21 novembre 1968 Sixième année

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Ruth Dreifus

Jean-Claude Favez

Henri Galland

André Gavillet

Yvette Jaggi

Marx Lévy

Jean-Jacques Leu

Pierre Liniger

Jacques Morier-Genoud

C.-F. Pochon

Jean-Jacques Thonney

Le N° 102 sortira de presse le jeudi 5 décembre 1968

Quoi de neuf ? Présentation d'une nouvelle formule

Chaque année, nous remettons en cause l'existence de « Domaine public ». Cette discussion critique peut surprendre. La santé financière du journal est bonne; les échos sont multiples, et la vitesse acquise engage à poursuivre. Pourtant nous n'écrivons pas ce journal pour faire du journalisme; nous le considérons comme le support d'idées auxquelles nous attachons de l'importance; ce support est-il suffisant ?

En 1968, la discussion a rendu plus pressante cette interrogation. Nous nous sommes réclamés du réformisme, qui n'est pas une maladie honteuse. Seulement le réformisme n'est jamais convaincant en théorie; il ne peut que se prouver comme on prouve le mouvement, en marchant. Seules les réformes font croire au réformisme. La discussion doit donc partir de là.

Dans une société aussi diversifiée que la société suisse, pourvue des amortisseurs les plus puissants qu'une société politique ait jamais mis au point, il serait infantile de s'imaginer pouvoir mettre sa signature individuelle sur un certain nombre de réformes, comme on signe un article. Naïf comme de croire que ce sont les généraux qui gagnent les batailles ! Lorsqu'un journal diffuse des idées, il contribue à influencer l'opinion, certaines réformes seront alors, un jour, peut-être possibles parce qu'elles seront devenues en quelque sorte familières. Quand on écrit, on choisit délibérément d'exercer l'influence qu'autorise la chose écrite. Dans une démocratie, ce ne doit pas être méprisable.

Mais un de nos amis, le seul à cultiver le style commercial, nous a dit : c'est bien d'envoyer le prospectus, mais pour vendre il faut ensuite aller prendre les gens par le bouton du gilet. Vous faites du prospectus d'idées; mais vous ne relancez pas le client.

Quatre numéros spéciaux

De ce point de vue, il nous a semblé que DP présentait deux faiblesses.

Premièrement, de toutes les idées que nous avons mises en circulation, quelques-unes nous paraissent plus valables; nous y sommes plus particulièrement attachés. Or, si, numéro après numéro, nous les reprenons, comme un leitmotiv, la répétition cesse de leur donner un poids accru. Elles deviennent scie, elles s'usent verbalement sans qu'elles soient mieux comprises. Il faudrait donc non seulement répéter et taper sur le même clou, mais trouver une nouvelle forme d'exposé.

Deuxièmement, nous n'avons aucun moyen de vérifier l'impact de ces idées; nos lecteurs restent passifs, parce que personne ne leur demande rien. Or il suffit de jeter un coup d'œil sur le fichier des abonnés de DP pour être assuré qu'ils représentent une force potentielle.

Nous avons donc décidé de renouveler notre formule, dans des limites assez étroites. En effet, nous n'avons pas voulu renoncer à la périodicité régulière. Il faut qu'un journal arrive à date fixe; c'est le seul moyen de lui donner quelque efficacité; rédactionnellement, c'est la seule possibilité d'être porté un peu par l'actualité qui rend vivante la discussion politique. Mais dans le cadre de nos vingt numéros par an, nous disposons d'une marge de manœuvre. Nous rédigerons donc par année trois numéros spéciaux, qui seront des numéros doubles (voire triples), nos lecteurs les recevront dans un autre format, comme un petit livre cartonné, d'une quarantaine de pages. Il y en aura un par trimestre à partir du printemps. Leur titre général sera : « Domaine public — Etat de la question » qui coiffera le titre particulier qui variera selon le sujet choisi. Compte tenu de ces numéros spéciaux, la périodicité de « Domaine public » restera supérieure à un numéro par mois, puisque subsisteront treize ou quatorze numéros ordinaires. (Pour ceux qui y attachent de l'importance, disons que le prix de l'abonnement demeurera inchangé : 12 francs par an, vingt numéros, ce qui est notre prix de départ, qui n'a pas varié depuis cinq ans).

Le choix des sujets

Nous avons retenu les sujets suivants :

1. **Le Fonds d'investissement syndical.** Pour nous il est primordial que les travailleurs (ouvriers, employés, fonctionnaires) puissent peser de tout leur poids économique sur la politique d'investissement; il faut aussi assurer leur droit à la plus-value de la fortune nationale. Responsable de ce numéro : Pierre Liniger avec l'aide de C.-F. Pochon, Ruth Dreifuss et les conseils juridiques de quelques amis.

2. **Le service militaire différencié.** L'aide technique au Tiers-Monde exige d'abord l'engagement physique de jeunes Suisses sur le terrain. Sinon, elle demeurerait une abstraction. Ce service à l'étranger, d'un nouveau type, doit pouvoir tenir lieu d'un certain nombre de jours de service militaire dans le pays même. Responsable de ce numéro : Henri Galland, assisté de Leu, Morier-Genoud, J.-Cl. Favez.

3. **Les arts en Suisse romande.** Comment les divers aspects de l'art (théâtre, musique, peinture) sont-ils encouragés en Suisse romande, notamment par les pouvoirs publics? Responsables : Marx Lévy et Serge Maret, avec des correspondants à Genève et Neuchâtel.

4. **Les groupes constitutifs du capitalisme suisse.** Nous avons jusqu'ici donné le dépouillement des conseils d'administration des plus grandes entreprises. Nous poursuivrons. Mais nous aimerais définir aussi les rapports des entreprises entre elles, leurs liaisons et leur filiation. Responsable : Yvette Jaggi qui entreprend le premier défrichage.

Et les lecteurs

Nous attendons de nos lecteurs qu'ils interviennent et nous désirons les solliciter de plusieurs manières.

— ils peuvent d'abord se prononcer sur notre choix; un thème peut paraître à leurs yeux plus essentiel. Qu'ils nous le fassent savoir. Nous en tiendrons compte pour nos choix ultérieurs.

— sur les premiers sujets retenus, ils peuvent souhaiter apporter leur collaboration; elle nous sera précieuse; ils sont peut-être en mesure de réunir certains renseignements ou de vérifier certaines informations; cette aide est d'autant plus facile qu'elle n'exige pas une adhésion à tout ce que fait DP, mais qu'elle se limite à un objectif déterminé. Enfin, les numéros « Etat de la question » seront les points de départ de confrontation; ils permettront de demander à des responsables des prises de position; autour de ces textes (s'ils ne sont pas purement descriptifs) pourra se constituer un groupe de pression.

Nous avons renoncé à solliciter une réponse de nos lecteurs par carte commerciale-réponse. Décidément la publicité a ridiculisé la petite croix dans le carré blanc □, qui signifierait «oui, je m'intéresse à votre idée géniale».

Nous ne croyons pas non plus aux commissions permanentes où on ne sait trop quels sages et quels spécialistes deviennent les dépositaires d'un sujet. Il est préférable de se regrouper beaucoup plus librement sur un thème, de donner forme à la discussion, d'agiter l'idée selon des moyens fort variés.

Il y a cinq ans, nous n'aurions pas cru la chose possible, car l'on tombe vite dans les illusions d'une ballade de Paul Fort. « Si toutes les bonnes volontés voulaient se donner la main... » Mais aujourd'hui ce projet n'a rien de prétentieux. « Domaine public » existe. Il peut être le support de diverses actions. Nous avons pu faire un journal; à nos lecteurs de dire s'il doit être quelque chose de plus qu'un journal.

Une adresse: Case postale 142. Chauderon, Lausanne